



BERTRIMONT INFOS

N° 17

SOMMAIRE

1. Le mot du maire

2. Quelques infos

- *Etat civil*
- *Le cimetière*
- *Le projet AQUIND*
- *Le projet immobilier « MEERSMAN »*

3. La vie communale

- Extraits des délibérations du conseil municipal
- Le repas des anciens
- Les Anciens combattants
- La Sainte Barbe
- Noël 2017
- Vœux 2018
- La médiathèque
- Bébés livres
- L'espace jeunes
- Programme 2018/2019 de l'Espace Jeunes

4. La vie Associative

- La Joie de Vivre
- Bertrimont Loisirs

5. Infos diverses

- Rappel sur le tri des ordures ménagères
- Horaires de la déchetterie
- Les gendarmeries
- Voyager à l'étranger
- Les drones
- Le défibrillateur

LE MOT DU MAIRE

Madame, Monsieur,

Profitez-bien des vacances, c'est le moment de se ressourcer et de découvrir le Bertrimont INFOS n°17.

La vie de notre commune est riche d'échanges et de partage. Merci aux bénévoles, notamment Mme RAMOIN, Présidente de la Joie de Vivre et M. LACAILLE, Président de Bertrimont Loisirs, ainsi que les Membres des associations.



Merci également aux élus et aux agents qui m'accompagnent dans la gestion de la commune.

Comme les années précédentes, aucune hausse des impôts n'a été votée par le Conseil Municipal.

Pensez à participer à la médiathèque et à l'espace jeunes, beaucoup d'activités vous attendent tout au long de l'année !

Au titre des gros projets programmés, celui de la société AQUIND, pour partie sur notre commune, est assurément d'importance. Il consiste à réaliser une interconnexion électrique entre la France et le Royaume-Uni. Des habitants peuvent s'inquiéter concernant ce projet, je souhaite que les semaines à venir lèvent les interrogations légitimes qui sont soulevées.

Notre projet au centre du village (que l'on nommera « ancienne propriété Meersman ») évolue à son rythme. La fin des travaux est prévue courant 2019.

Enfin, la sécurité est un sujet qui nous préoccupe tous. Aussi, le Conseil Municipal a décidé d'équiper la commune en vidéoprotection. Rassurez-vous, les caméras qui seront installées respecteront vos propriétés.

La sécurité, comme la tranquillité ou l'environnement déterminent une commune où il fait bon vivre !

Bonnes vacances !

Votre maire,
Jean-Luc CORNIERE

QUELQUES INFOS...



Le secrétariat de mairie
est ouvert au public :

**Les mardis et jeudis
de 17h à 19h**

Téléphone :
02 35 32 90 24

Mail :
mairie.bertrimont@wanadoo.fr

Mme Sonia DAVID
Responsable de la salle
communale

06 15 17 33 72

Tarif de la salle communale :

- Vin d'honneur : 62 €
- Réunion : 100 €
- 1 journée : 125 €
- 2 jours : 200 €

Documents à fournir lors de la réservation :

- Signature du contrat de location en mairie
- Le chèque de règlement de la salle
- Un chèque de caution de 100 € (ménage)
- Un chèque de caution de 150 € (détériorations)
- Une attestation d'assurances

ETAT CIVIL

NAISSANCE

Louisa DUDAREK
Le 26 février 2018



MARIAGE



Le 7 octobre 2017



Mme Josiane VAUCLAIN
 Et
 M. Patrice HEBERT

BAPTEMES CIVILS

Sacha CARON
Le 2 septembre 2017

Zoë VITTECOQ
Le 1^{ER} avril 2018

LE CIMETIERE



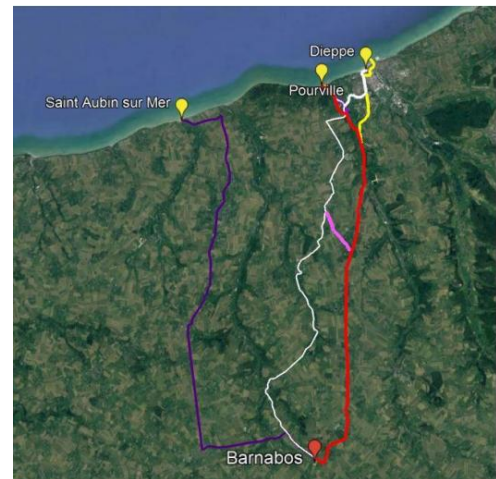
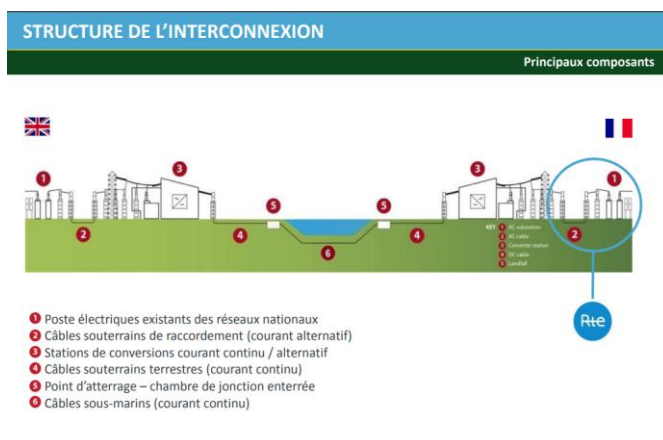
Les tarifs :

- Concession (trentenaire) : 2 places : 50 € 3 places : 75 €
- Concession (cinquantenaire) : 2 places : 100 € 3 places : 150 €
- Colombarium (trentenaire) : 500 €
- Caverne (trentenaire) : 500 €



LE PROJET AQUIND

Le projet d'interconnexion électrique Aquind via une nouvelle liaison électrique souterraine et sous-marine entre les réseaux britanniques et français, a été présenté le jeudi 10 avril, en réunion publique, aux habitants de Bertrimont.



35 personnes sont venues s'informer directement auprès des porteurs du projet. Les responsables des sociétés Aquind Limited et RTE (Réseau de transport d'électricité), maîtres d'ouvrage, ont détaillé les enjeux à l'échelle de la commune de Bertrimont, où une station de conversion électrique serait implantée à partir d'une infrastructure qui existe déjà, puisque l'électricité des centrales de Paluel et Penly arrive par les lignes aériennes sur le poste RTE de Barnabos.

Les avantages mis en avant pour ce projet sont :

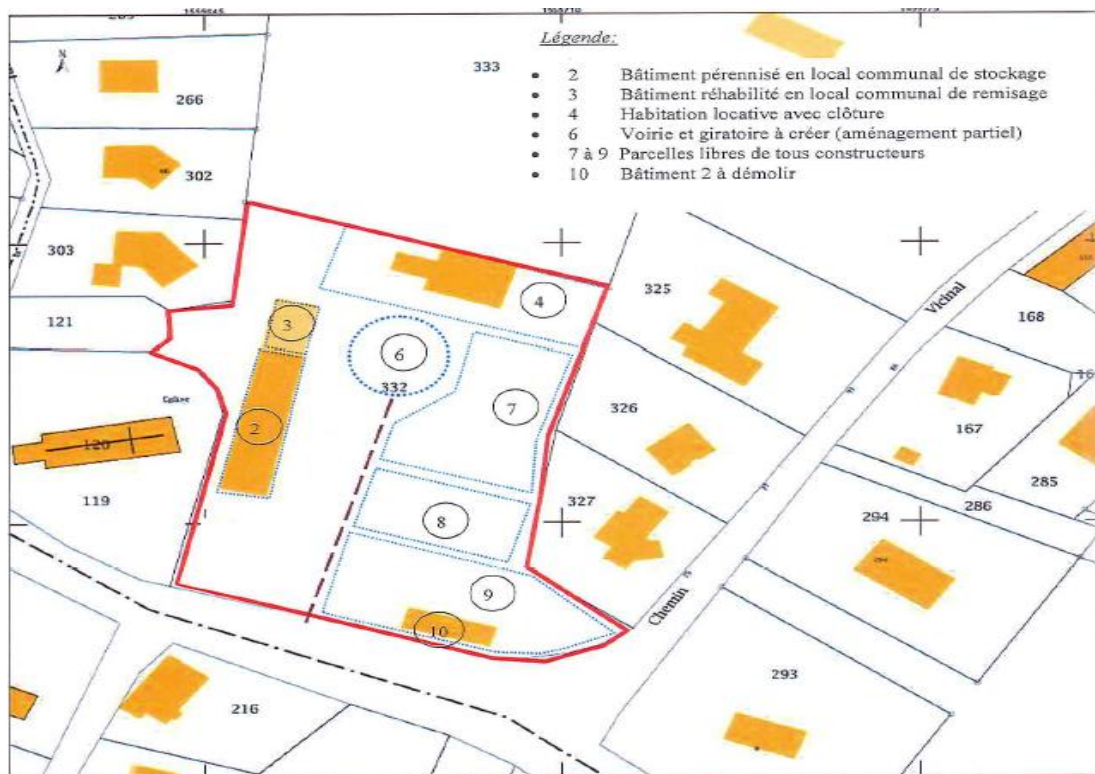
- Approvisionnement fiable en électricité pour le Royaume-Uni et la France.
- Favoriser une baisse des prix de l'énergie.
- Aider à l'émergence des énergies renouvelables.

La future station de conversion électrique serait construite sur une parcelle de 6 à 9 hectares.

EN SAVOIR PLUS SUR CE PROJET :
www.concertation-aquind.fr

LE PROJET IMMOBILIER « MEERSMAN »

8



La commune a fait l'acquisition d'un ensemble immobilier dans le centre du village.

Après travaux, la maison d'habitation vient d'être louée dernièrement.

Un bâtiment en bord de rue est démolí, le deuxième va connaître le même sort bientôt.

Deux parcelles seront vendues après la constitution d'un permis d'aménager.

Une voie d'accès va être construite.

Quant au bâtiment principal près du cimetière, il va être réaménagé. Cela va permettre de valoriser le centre bourg, de sauvegarder le patrimoine communal et de réutiliser ce bâtiment. Dans un premier temps, l'utilisation sera pour les services techniques et le stockage. Plus tard, en fonction de nos finances communales, un aménagement sera fait pour permettre de louer en habitations.

Nous avons demandé des subventions auprès du Département et de l'Etat. Il reste à finaliser le choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre, faire un appel d'offres pour les entreprises et effectuer les travaux.

Si tout va bien, ce projet sera terminé au deuxième semestre 2019.

EXTRAITS DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseil municipal du 16 novembre 2017

- Modification des tarifs du cimetière
- Subventions voyages scolaires
- Participation classe de neige 2018
- Travaux maison « MEERSMAN »
- Contrat STGS
- Rapport de la CLECT : CDC Terroir de Caux
- Adhésion au contrat assurances des risques statutaires du CDG
- Mise en place de la RIFSEEP pour le personnel
- Demande d'adhésion de la commune de Neufchâtel en Bray au SDE76
- Ouverture d'un poste d'adjoint territorial (renouvellement)
- Subvention pour l'Amicale des Sapeurs Pompiers de Tôtes

Conseil municipal du 22 février 2018

- Compte administratif 2017 de la commune
- Compte de gestion 2017 de la commune
- Enveloppe des subventions 2018
- Ouverture poste animation mars 2018 à juin 2018 (renouvellement)
- Projet immobilier « MEERSMAN »
- Fourniture et pose de caveaux cinéraires
- Fourniture et pose d'un columbarium 4 cases
- Dissolution du Syndicat du Collège René Coty Auffay et transfert à la CDC Terroir de Caux
- Installation de vidéoprotection dans la commune

EXTRAITS DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseil municipal du 10 avril 2018

- Affectation des résultats 2017
- Contributions directes 2018
- Imprimé 1259 et 3 taux de référence 2018
- Enveloppe des subventions 2018
- Budget primitif 2018
- Subventions fonctionnement et investissement 2018
- Demande de subvention DETR pour caveaux cinéraires
- Demande de subvention DETR pour colombarium
- Demande de subvention DETR pour installation vidéoprotection
- Demande de subvention DETR pour réhabilitation bâtiment communal
- Demande de subvention auprès du Département pour bâtiment communal
- Fonds concours voirie : CDC Terroir de Caux
- Attribution de compensation 2018 provisoire : CDC Terroir de Caux
- Tarifs au cimetière

Conseil municipal du 20 juin 2018

- Contrats médiathèque, animation(renouvellement)
- Convention d'adhésion au centre de gestion : médiation
- Contrat professionnel de fourniture gaz
- Modification des statuts de la CDC Terroir de Caux pour la compétence Eau et assainissement
- CDC Terroir de Caux : Pacte Fiscal et Financier
- CDC Terroir de Caux : Fonds concours voirie
- Adhésion au service « RGPD » de la Communauté de Communes Terroir de Caux et nomination d'un délégué à la protection des données (DPD)
- SIAEPA de la Vallée de la Saône : engagement zéro phyto
- Demandes de dons pour voyages scolaires
- Informatique et téléphonie : décision modificative et contrats
- Maintenance logiciels (compta, état civil, ...)
- Indemnités des receveurs municipaux
- Indemnité de Conseil au nouveau Receveur Municipal
- Détermination du nombre de parcelles à vendre sur la propriété « MEERSMAN »
- Centre de gestion 76 : mission pour élaboration du document unique

LE REPAS DES ANCIENS



LE 19 novembre 2017

Notre Doyenne :

Mme Simone MAUGER

Notre Doyen :

M. Claude OUINE

8 mai
11 novembre
5 décembre

LES ANCIENS COMBATTANTS



LA SAINTE BARBE

LE 5 DÉCEMBRE 2017

Le lieutenant Christophe Techer, chef du Centre d'incendie et de secours à Tôtes, le lieutenant Philippe Leroux du groupement Est du SDIS, les élus locaux et corps constitués, ont célébré la Sainte-Barbe. Ces derniers, après avoir assisté à la messe qui s'est déroulée en l'église de Bertrimont, ont passé les troupes en revue et déposé une gerbe au pied du monument dédié aux soldats du feu. Lors de la cérémonie et après avoir annoncé 540 interventions pour l'année écoulée, le lieutenant Techer a remis des médailles, grades et diplômes au son de la fanfare.



NOEL 2017



Le 15 décembre 2017

L'étrange NOEL du professeur BALTHAZAR



Spectacle pour les enfants de la commune, remise des jouets et remise des cartes cadeaux pour les adolescents.

VOËUX 2018

15

Vœux le 6 janvier 2018



Accueil des nouveaux habitants



Concours maisons fleuries

1^{er} prix, 50 € : Christiane LANGLOIS
2^{ème} prix, 35 € : Marie-Thérèse DUTOT
3^{ème} prix, 25 € : Louis GOGNET
Les autres candidats reçoivent un bon de 15 €



Concours illuminations

1^{er} prix, 35 € : Lionel OLIVIER
2^{ème} prix, 25 € : Pierre MOREAU
3^{ème} prix, 15 € : Frédéric BONAMY





Les services de la médiathèque

+ de 2 900 livres, CD, périodiques...

Romans, documentaires, BD, mangas, livres d'images,...

Nos périodiques : Top santé, Marmiton, L'ami des jardins, Sciences et avenir, Auto-moto, Astrapi, Wakou

Un espace informatique

- Accès internet
- Traitement de texte, tableur
- Possibilité de scanner ou de photocopier vos documents

La grainothèque

Le principe de la grainothèque

PRENEZ, servez-vous les semences sont mises à la disposition de tout le monde

DEPOSEZ, si vous le souhaitez, partagez vos graines de production : légumes, fruits, fleurs.

Toutes sont les bienvenues !

Cotisation annuelle pour toute la famille

5 euros /an / famille de Bertrimont

10 euros / an / famille hors commune

3 ouvrages imprimés et 2 CD par membre de la même famille

Horaires d'ouverture :

Mardi 16h30 – 18h30

Mercredi 15h00 – 18h00

Jeudi 16h30 – 18h30

et le dernier samedi du mois de 10h à 12h



Contacter Karine

au 02 35 32 10 01 ou 06 43 22 86 41

communedebertrimont@orange.fr

<https://www.facebook.com/BertrimontMediatheque>

LA MEDIATHEQUE

Une année d'expos, un concert

Du 19 septembre au 10 octobre 2017

Exposition : Tout un monde de gourmandises



Du 14 novembre au 6 décembre 2017

Exposition :
Le cirque

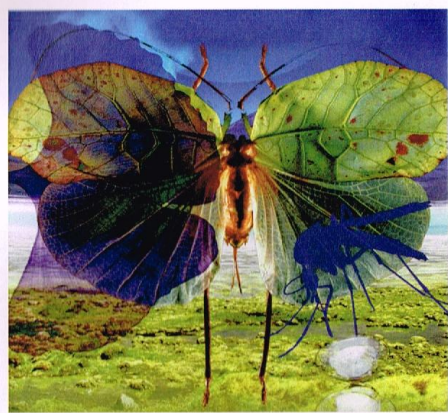


LA MEDIATHEQUE

Une année d'expos, un concert

Du 10 janvier au 14 février 2018

Exposition : Records dans la nature



Du 21 mars au 18 avril 2018

Exposition : Premiers printemps



LA MEDIATHEQUE

Une année d'expos, un concert

Du 26 mai au 27 juin 2018

Exposition : Quelque part en Afrique



Heure du conte le dernier samedi du mois à 11h



BEBES LIVRES

pour nos petits lecteurs de moins de 3 ans,
accompagnés de leurs nounous, parents, grands-parents...
Des histoires, des comptines, de la musique....

**Un jeudi matin
sur deux
de 10h30 à 11h30**



La découverte du Kamishibai



LE SAMEDI 21 AVRIL 2018

**L'accueil du quintette CinqRhône,
un concert intimiste,
un moment exceptionnel**



L'ESPACE JEUNES

L'année 2017-2018 se termine, le thème abordé était sur les pays du monde. Diverses activités, animations et sorties ont été proposées aux enfants.

Vous trouverez dans le bulletin des photos souvenirs. 17 enfants âgés de 3 à 10 ans et 13 ados de 11 à 16 ans ont fréquentés l'espace jeunes cette année.

Nous remercions les parents, les employés communaux : Sandrine, Sonia, Nicolas P et Nicolas C pour leur aide tout au long de l'année, ainsi que la municipalité. Un grand merci aussi à Maximilien d'avoir animé notre sortie à MUCHEDENT.

Pour l'année 2018-2019, nous nous retrouverons le mercredi 12 septembre. Vous trouverez dans ce bulletin le nouveau thème abordé cette année. Faites découvrir l'espace jeunes à vos enfants !

Nous serons ravis de vous accueillir et nous serons à votre disposition pour vous parler de nos futurs projets et activités.

A bientôt !

L'équipe d'animation

ACTIVITES ET ANIMATIONS



YOGA – septembre 2017



L'ESPACE JEUNES

Le 17 novembre 2017

Opéra à Auffay
PIERRE ET LE LOUP



Le 13 décembre 2017

PATINOIRE



L'ESPACE JEUNES

NOËL



Le 10 janvier 2018 - THEATRE



L'ESPACE JEUNES

25

Le 21 février 2018



CLAQUETTES IRLANDAISES 14 et 21 mars 2018



L'ESPACE JEUNES

RECETTES DE CUISINE INDE, RUSSIE, ITALIE

Tout au long
de l'année



L'ESPACE JEUNES

SORTIE MUCHEDENT LES 2 ET 3 JUIN 2018



ESPACE JEUNES

Soirée espagnole ADOS – PAELLA – 16 février 2018



SOIREE CROQUES Jeux extérieurs - 22 juin 2018



ESPACE JEUNES PROGRAMME 2018/2019

« Les 4 éléments »

Au programme de cette année 2018-2019,

pour les 3-10 ans :

Visite du musée des sapeurs pompiers à Montville

Atelier Poterie avec Mr Grégory ROBERT

Visite du musée de la forge à St Pierre Bénouville

Fête des mères création couture avec Sonia DAVID

Ferme aquaponique à St Victor l'Abbaye

*Fabrication de moulins à vent, sifflets, appeaux avec l'association
Ludokiosque*

Mini-golf, pédalo et pique-nique à Montville

Atelier de fabrication de papier & création d'objets

*Nos activités se porteront aussi sur des ateliers culinaires, des
activités artistiques, des jeux éducatifs, des jeux de société,
des jeux d'extérieur et des ateliers « expériences scientifiques »*

*Nous n'oublierons pas de fêter Noël, l'Epiphanie, Mardi gras, la fête
des mères, et la fête des pères ...*

Pour les Ados (11-16 ans)

Initiation d'aéromodélisme à Auffay

Soirée Raclette, Blind test, quizz...

Bubble foot

Inscriptions le mercredi 12 septembre 2018

14h30 pour les 6-10 ans 16h30 pour les 3-5 ans

*Contacter Karine
au 06 43 22 86 41*

ASSOCIATION LA JOIE DE VIVRE

• Assemblée Générale

L'assemblée Générale a eu lieu le 8 février 2018 en présence de M. le Président d'honneur, M. Jean-Luc CORNIERE. Au cours de celle-ci, il a été procédé à l'élection du tiers sortant.

Composition du bureau :

- Mme Monique RAMOIN, Présidente,
- M. Claude TAUPIN, Vice-président/Secrétaire,
- Mme Monique DESMARES, Trésorière
- M. Claude OUINE, Trésorier adjoint
- Mme Marie-Thérèse DUTOT, Mme Thérèse GOHE, M. Pierre MOREAU,
Membres du bureau.

Merci aux membres actuels et sortants de leur participation au sein de l'association. Elle compte maintenant 22 adhérents.

Merci à l'équipe municipale pour la subvention annuelle qui nous a été octroyée.



Toujours les 2^{ème} jeudi de chaque mois, l'après-midi, nous vous accueillons afin de participer à nos animations : jeux, sorties, goûters et la bonne humeur Prenez contact au 02.35.32.95.37

Nos sorties :

Le 3 mars 2018 :
sortie au « Chaudron magique »

Le 14 décembre 2018 :
Repas à l'Auberge du Moulin au Tôt.



BERTRIMONT LOISIRS

Assemblée Générale le 16 février 2018



Je tiens à remercier les membres actifs ainsi que les membres sortants pour leur travail tout au long de cette année.

Merci à Mr le Maire ainsi que l'équipe municipale pour la subvention attribuée et le prêt de la salle communale, Merci à Sandrine, secrétaire de mairie, ainsi que les agents municipaux : Sonia, Nico et Nicolas pour leur aide tout au long de l'année, Pour en finir, merci aux autres bénévoles (qui ne font pas partis de l'association) de leur aide durant la foire à tout.

L'année 2017-2018 aura été riche en manifestations diverses et variées. Vous avez été nombreux à venir aux manifestations.

Vous pouvez nous contacter sur notre adresse mail :
bertrimontloisirs@orange.fr,
 suivre notre actualité sur notre page Facebook.

A bientôt lors de nos prochaines manifestations.
 Anthony LACAILLE, Président.

Prochaines manifestations :

8 septembre : char à voile
 30 septembre : karting
 6 octobre : Baie de Somme

28 octobre : Halloween
 17 novembre : Casino de Deauville
 1^{er} décembre : soirée Bowling
 15 décembre : marché de Noël

BERTRIMONT LOISIRS

- Les Hortillonnages le 3 septembre 2017



- Patinoire de Ludibulle le 22 octobre 2017



- Halloween le 29 octobre 2017

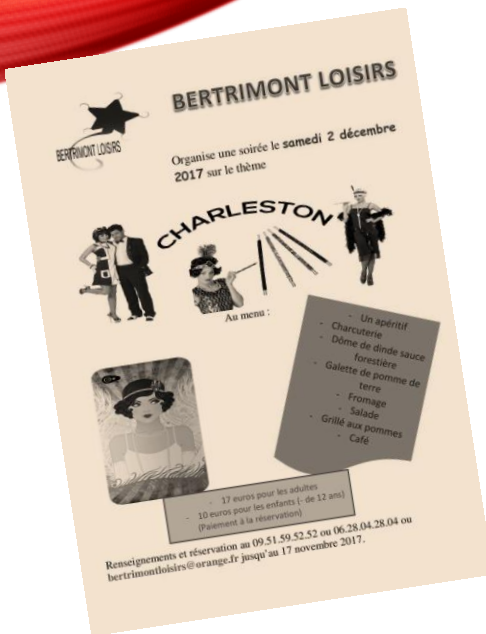


BERTRIMONT LOISIRS

Soirée charleston

le 2 décembre 2017

**• Marché de Noël Amiens le
16 décembre 2018**



Soirée cabaret le 27 janvier 2018



Le WOUPI le 24 mars 2018

BERTRIMONT LOISIRS

BIOTROPICA le 21 avril 2018

**Chasse aux œufs
le 7 avril 2018**



**FOIRE A TOUT
LE 1^{er} mai 2018**



Journée Pêche le 3 juin 2018

Fêtes des voisins le 23 juin 2018



LA DECHETTERIE

36

La déchetterie de Vassonville

Les communes suivantes dépendent de la déchetterie :



- Auffay
- Beautot
- Beauval en Caux
- Belleville en Caux
- Bertrimont
- Biville la Baignarde
- Bracquetuit
- Calleville les Deux Eglises
- Cressy
- Cropus
- Etainpuis
- Fresnay le Long
- Imbleville
- La Fontelaye

- Gonneville sur Scie
- Gueutteville
- Heugleville sur Scie
- Montreuil en Caux
- Sévis
- Saint Denis sur Scie
- Saint Maclou de Folleville
- Saint Ouen du Breuil
- Saint Vaast du Val
- Saint Victor l'Abbaye
- Tôtes
- Val de Saône
- Varneville Bretteville
- Vassonville

Horaires de la déchetterie :

	ÉTÉ 01/04 au 31/10		HIVER 01/11 au 31/03	
Lundi	9h00 - 11h45	14h00 - 18h45	Fermé	14h00 - 16h45
Mardi	9h00 - 11h45	14h00 - 18h45	Fermé	14h00 - 16h45
Mercredi	9h00 - 11h45	14h00 - 18h45	Fermé	14h00 - 16h45
Jeudi	Fermé	Fermé	Fermé	Fermé
Vendredi	9h00 - 11h45	14h00 - 18h45	9h00 - 11h45	14h00 - 16h45
Samedi	9h00 - 11h45	13h30 - 18h15	9h00 - 11h45	14h00 - 16h45
Dimanche	Fermé	Fermé	Fermé	Fermé

Adresse : Route de la Mare aux Loups 76890 VASSONVILLE

LES GENDARMERIES



**Coordonnées
gendarmerie de TOTES,**
rue Général Leclerc,
ouvert au public
tous les jours de
08h à 12h et de 14h à 19h
(dimanche et jours fériés de
09h à 12h
et de
15h à 18h)

**Téléphone :
02.35.32.91.13**

**Coordonnées
gendarmerie de ST SAENS,**
rue notre dame de
Boulogne,
ouvert au public le lundi
matin de 08h à 12h, le
mercredi après midi de
14h à 18h, le jeudi matin de
08h à 12h et le samedi matin
de 08h à 12h.

**Téléphone :
02.35.34.51.18**

en dehors de ces horaires et en cas d'urgence, **composer le 17.**

Vous trouverez ci-dessous un lien internet vers un blog gendarmerie crée au niveau régional et qui permet de répondre à un grand nombre de questions que peuvent se poser nos concitoyens, certains plaignants ou élus, qui viennent se renseigner auprès des services de la gendarmerie. Ce blog peut ainsi être un bon moyen de sensibiliser votre population à certains phénomènes parfois en recru- **adresse blog gendarmerie** : descence sur nos communes.

<http://gendarmeriedeseinemaritime.fr/> -
facebook gendarmerie seine maritime :
<https://www.facebook.com/gendarmerie.de.seine.maritime/>

VOYAGER A L'ETRANGER



COMMENT PRÉPARER SES DÉPLACEMENTS ET VOYAGES À L'ÉTRANGER ?

Il est recommandé aux personnes se rendant à l'étranger de prendre un certain nombre de précautions afin de garantir leur sécurité personnelle. Cette fiche précise comment préparer son voyage et comment réagir en cas de survenue d'une attaque terroriste alors que l'on se trouve dans un pays étranger.

1 Avant le départ

S'informer

Sur la sécurité dans le pays

- La rubrique « Conseils aux voyageurs » du site Internet du ministère de l'Europe et des affaires étrangères vous informe sur les risques propres à chaque pays et les précautions à prendre.
- Les fiches pays vous renseignent sur les problèmes de sécurité, la fiabilité des moyens de transport, les risques sanitaires et les conditions d'hygiène locale, les us et coutumes et la législation locale.

Planifier

- Il est important de choisir un circuit touristique ou un lieu de villégiature qui offre le maximum de sécurité. Les cartes de la rubrique « Conseils aux voyageurs » vous indiquent, pour chaque pays, le degré de sécurité de ses différentes régions.
- Les zones rouges sont formellement déconseillées, car elles peuvent représenter un risque élevé pour votre vie et votre sécurité.
- Les zones orange sont déconseillées sauf raisons impératives (professionnelle ou familiale).

Inscrivez-vous sur le service en ligne gratuit « Ariane »

Pourquoi s'inscrire ?

Créé par le ministère de l'Europe et des affaires étrangères, le site Ariane permet à tout ressortissant français, lors d'un voyage ou d'une mission ponctuelle à l'étranger, de se signaler afin de bénéficier, par mail, SMS ou téléphone, d'informations et de consignes de sécurité en temps réel dans le pays de villégiature. Ariane permet également aux autorités françaises, en cas de crise, de connaître votre présence dans un pays.

<https://pastel.diplomatie.gouv.fr/bddariane/dyn/public/login.html>

L'inscription sur le site Ariane, conçue en concertation avec la CNIL, offre toutes les garanties de sécurité et de confidentialité des données personnelles. Elle ne se substitue pas à l'inscription au registre des Français établis hors de France dès lors que le temps de séjour est supérieur à 6 mois.

Pour plus d'informations vous pouvez vous rendre sur le site du ministère de l'Europe et des affaires étrangères : <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/>



COMMENT PRÉPARER SES DÉPLACEMENTS ET VOYAGES À L'ÉTRANGER ?

2

Les principaux réflexes à adopter en cas d'attaque terroriste

Si jamais vous êtes confronté à une attaque terroriste à l'étranger, vous devez, comme vous le feriez en France, adapter vos réactions aux circonstances.

Si l'attaque est extérieure au site dans lequel vous vous trouvez, il est recommandé de rester à l'abri.

Si l'attaque a lieu à l'intérieur du site où vous vous trouvez, respectez les consignes de sécurité présentées ci-dessous.

S'échapper

Condition 1 : être certain que vous avez identifié la localisation exacte du danger.

Condition 2 : être certain de pouvoir vous échapper sans risque.

Dans tous les cas : Ne déclenchez pas l'alarme incendie.

- Laissez toutes vos affaires sur place ;
- Ne vous exposez pas (crouchez-vous, penchez-vous) ;
- Prenez la sortie la moins exposée et la plus proche ;
- Utilisez un itinéraire connu ;
- Aidez si possible les autres personnes à s'échapper ;
- Prévenez / alertez les autres personnes autour de vous ;
- Dissuadez toute personne de pénétrer dans la zone de danger.



Se cacher

Dans la mesure où vous ne pouvez pas vous échapper, enfoncez-vous, barriqueadez-vous, cachez-vous dans un endroit hors de la portée des agresseurs ;

- Condamnez la porte si celle-ci n'a pas de serrure en bloquant la poignée avec des moyens de fortune (meuble, etc.) ;
- Éloignez-vous des murs, portes et fenêtres ;
- Allongez-vous au sol derrière plusieurs obstacles solides (des projectiles tirés au travers des cloisons peuvent atteindre l'intérieur de la pièce dans laquelle vous vous trouvez) ;
- Faites respecter le silence absolu (portables en mode silence, sans vibreur) et décrochez les téléphones fixes ;
- Restez proche des personnes manifestant un stress et rassurez-les, attendez l'intervention des forces de sécurité.



Alerter

- Une fois en sécurité : prévenez les forces de sécurité (numéro d'appel d'urgence européen : 112 ; ou numéro spécifique du pays où vous vous trouvez) ;
- Où ? Donnez votre position mais également celle de vos agresseurs ;
- Quoi ? Nature de l'attaque, estimation du nombre d'assaillants, description (sexe, vêtements, physionomie, signes distinctifs...), attitude (comment se comportent-ils, regardent-ils la télévision, ont-ils des moyens de communication...).



3

Que faire après une attaque

Contacter la Fédération Nationale des Victimes d'Attentats et d'Accidents Collectifs

- Assure la prise de contact avec les familles dans les jours qui suivent un accident collectif.
- Aide les victimes à se rassembler en associations et participe aux cellules d'accueil et d'information des familles de victimes, aux comités de suivi mis en place par le ministère de la Justice et les parquets, à la suite d'accidents, pour représenter et défendre les intérêts des victimes en matière d'indemnisation.

FENVAC : 1, rue Abel 75012 Paris - Tél. : 01 40 04 96 87



SGDSN
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
DE LA DÉFENSE ET DE
LA SÉCURITÉ NATIONALE
51, boulevard de La Tour Maubourg
75700 Paris SP 07
01 71 75 80 11
sgdsn.gouv.fr

LES DRONES



DRONES : RÈGLES D'UTILISATION ET MESURES DE PRÉVENTION FACE À UN USAGE MALVEILLANT

Fiche à l'attention des organisateurs de manifestations sur le domaine public

Cette fiche précise les règles d'emploi des drones aériens de la gamme commerciale, tant pour un usage de loisir qu'une utilisation professionnelle et liste les bonnes pratiques en matière de prévention contre les actes de malveillance pouvant être commis au moyen d'un drone.

Un drone aérien, c'est un aéronef de type :
aérostat, aéroplane, montgolfière, planeur, dirigeable,
hélicoptère, multirator, autogire, convertible, voilure fixe,
SANS PERSONNE À BORD.



1 Quelles sont les règles à connaître avant de faire voler un drone dans l'espace public ?

Vous ne devez pas :

- ⊗ survoler les personnes ;
- ⊗ voler de nuit ;
- ⊗ voler au-dessus de l'espace public en agglomération ;
- ⊗ perdre de vue votre aéronef en vol ;
- ⊗ dépasser la hauteur maximale de vol de 150 mètres ;
- ⊗ voler à proximité des aéroports et aérodromes ;
- ⊗ survoler les sites sensibles ou protégés.

Vous devez :

- ⊗ respecter les zones interdites de survol en consultant le site géoportail de la direction générale de l'aviation civile (DGAC) :
<https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/restrictions-pour-drones-de-loisir>
- ⊗ respecter la vie privée d'autrui ;
- ⊗ souscrire un contrat d'assurance prenant en compte votre activité ;
- ⊗ consulter le site de la DGAC pour prendre connaissance de la réglementation en vigueur :
www.ecologique-solidaire.gouv.fr/drones-loisir-et-competition
- ⊗ respecter la réglementation en matière d'interdiction de prise de vue aérienne (arrêté du 27 octobre 2017).

ATTENTION

De nouvelles dispositions (enregistrement, signalement électronique, etc.) compléteront la réglementation en vigueur à partir du 1^{er} juillet 2018.

Rendez-vous sur le site de la DGAC : www.ecologique-solidaire.gouv.fr/drones-loisir-et-competition



DRONES : RÈGLES D'UTILISATION ET MESURES DE PRÉVENTION FACE À UN USAGE MALVEILLANT

Fiche à l'attention des organisateurs de manifestations sur le domaine public

2 Comment utiliser légalement un drone aérien dans un cadre professionnel ?

Si vous êtes un professionnel, vous devez :

- ⊗ déclarer votre activité sur « mon espace drone » :
<https://monespace-drone.dsac.aviation-civile.gouv.fr/>
- ⊗ consulter le site de la DGAC pour prendre connaissance de la réglementation en vigueur :
www.ecologique-solidaire.gouv.fr/drones-usages-professionnels
- ⊗ respecter la réglementation en matière d'interdiction de prise de vue aérienne (arrêté du 27 octobre 2017).

3 Comment intégrer une activité drone durant votre événement ?

Privilégiez le recours à un professionnel déclaré :

http://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/Liste_exploitants_declares.xls

Vous devez :

- ⊗ proposer un cahier des charges en toute connaissance de la réglementation en vigueur :
https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/Memento_drones_collectivites_locales.pdf
- ⊗ stipuler l'activité drones dans le dossier de sécurité lors de votre déclaration à la préfecture ;
- ⊗ définir un périmètre de sécurité pour les évolutions des drones afin de protéger les personnes au sol.

4 Comment se prémunir d'un usage malveillant de drone ?

Lors de la préparation de la manifestation, vous devez :

- ⊗ inclure la menace-drone dans votre plan de sécurité et de secours ;
- ⊗ vous rapprocher des services de la préfecture afin d'identifier les éventuelles mesures de prévention à mettre en œuvre ;
- ⊗ sensibiliser les agents de sûreté à la potentialité de la menace et aux actions immédiates à déclencher (détection, alerte, réaction, compte-rendu).

Pendant la manifestation, vous devez :

- ⊗ coordonner l'activité des drones autorisés à voler ;
- ⊗ informer le public des survols prévus de drones par tous moyens (affichage, message sonore, etc.) ;
- ⊗ en cas de survol de drone non prévu :
- rendre compte de la situation aux forces de sécurité intérieure (police ou gendarmerie) ;
- si le drone est à terre, ne pas s'en approcher.



SGDSN
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
DE LA DÉFENSE ET DE
LA SÉCURITÉ NATIONALE
51, boulevard de La Tour Maubourg
75700 Paris SP 07
01 71 75 80 11
sgdsn.gouv.fr

LE DEFIBRILLATEUR

Situé à la salle communale



DES DÉFIBRILLATEURS POUR AIDER À SAUVER DES VIES

Vous constatez qu'une personne s'écroule au sol au cours d'un effort ou sans raison apparente. Ne paniquez pas, gardez votre sang froid et suivez les conseils suivants :

1. ALERTEZ IMMÉDIATEMENT LES SECOURS



Appelez ou faites appeler
le SAMU (Tél. : **15**) ou
les sapeurs pompiers (Tél. : **18** ou **112**)
pour leur décrire l'état de la victime.

2. PRATIQUEZ IMMÉDIATEMENT UN MASSAGE CARDIAQUE



Victime sur le dos, les mains
posées au milieu de la poitrine,
les bras bien tendus.
(100 compressions par minute)

3. UTILISEZ CE DÉFIBRILLATEUR



- Allumez le défibrillateur en appuyant sur le bouton vert,
- Mettez le thorax à nu,
- Collez les électrodes,
- Laissez-vous guider par les instructions vocales ou visuelles de l'appareil entièrement automatique. L'appareil délivrera le choc si nécessaire,
- Continuez les massages cardiaques jusqu'à l'arrivée des secours en l'absence de signe de vie.



CET APPAREIL PEUT SAUVER LA VIE !